

# Bulletin d'adhésion

**Membres actifs** : 30 €

**Etudiants, demandeurs d'emploi** : 15 €

**Membres bienfaiteurs** : 60 € ou plus

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

**Adresse** : .....

.....

**Téléphone** : ..... **Fax** : .....

**E-Mail** : ..... **Profession** : .....

Je, soussigné(e), après avoir pris connaissance de la Déclaration de fondation du GEOS\* et de ses objectifs tels que définis par l'Art. 2 de ses Statuts\*\*, déclare souhaiter adhérer au Groupe d'Etude et d'Observation pour la Sauvegarde des animaux sauvages et des écosystèmes et pour une nouvelle relation aux autres espèces (GEOS).

**Date** :

**Signature** :

Après avoir rempli ce formulaire, merci de nous l'envoyer au siège du GEOS accompagné de votre règlement par chèque bancaire ou postal, établi à l'ordre de l'Association GEOS :

## Association GEOS

C/o Garrido

Appt 87 Rés. La Chenaie

805 Av du Val de Montferrand

34090 Montpellier

France

Les cotisants reçoivent par courrier postal un justificatif d'adhésion accompagné des Statuts de l'Association et de la Déclaration de fondation du GEOS. S'il s'agit d'une nouvelle adhésion, celle-ci prend effet à compter de ce jour, sous réserve d'acceptation définitive par le bureau de l'Association.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au GEOS.

\* Déclaration du GEOS

\*\* voir au recto du bulletin d'adhésion

## **ARTICLE 2 des Statuts du GEOS**

Le Groupe d'Etude et d'Observation pour la Sauvegarde des animaux sauvages et des écosystèmes et pour une nouvelle relation aux autres espèces (GEOS) poursuit les buts suivants:

**1.** Encourager l'étude et l'observation portant sur la faune sauvage et les écosystèmes avec pour objectif de les mettre au service prioritaire de la sauvegarde des espèces et de leurs milieux.

**2.** Promouvoir, en relation et parallèlement à l'étude et l'observation de la faune sauvage et des écosystèmes, une nouvelle relation des femmes et des hommes aux autres espèces avec pour objectif de contribuer à transformer le rapport destructeur existant dans le sens à la fois d'un équilibre retrouvé et d'un respect nouveau dans l'histoire de l'humanité.

**2.1.** Pour ce faire, considérant les buts tels définis dans les points 1. et 2. du présent article:

**2.1.1.** L'Association s'inspirera toujours dans ses activités de l'esprit de la déclaration de fondation du GEOS "Pour une nouvelle relation des humains aux autres animaux...", annexée aux présents statuts.

**2.1.2.** L'Association sera animée d'une éthique du respect des formes de vie se rapportant aussi bien aux Vertébrés qu'à une grande partie des Invertébrés (Insectes, Arachnides, Myriapodes, etc.)

**2.1.3.** Le GEOS oeuvrera à organiser des voyages naturalistes en France comme dans différentes zones du monde, notamment en Afrique et tout particulièrement dans les régions sahariennes.

**2.1.3.1.** Ces voyages naturalistes auront pour objet tant de former à l'observation que de rassembler systématiquement les observations réalisées afin de les publier soit sur Internet, soit dans un bulletin ou dans des revues et de les mettre au service de la cause de la sauvegarde des espèces en danger.

**2.1.3.2.** Ces voyages naturalistes seront organisés conformément à la Charte du Respect des Espèces et des Ecosystèmes initiée par le GEOS et de façon à contribuer par la promotion d'un développement durable et soutenable à convaincre les populations concernées du bien fondé de cette démarche de respect.

**3.** Contribuer à jouer auprès des jeunes générations, des enseignants et des populations un rôle dans la sensibilisation au nécessaire respect tant de la biodiversité en tant qu'élément de notre biosphère qu'au respect non moins nécessaire de nombreux représentants individuels des diverses espèces (Vertébrés et Invertébrés), exceptés les Virus et autres vecteurs de maladies du même type. Un respect essentiel pour notre équilibre intellectuel et moral et le devenir de notre espèce.

**4.** Assurer la mise en place de liens et leur maintien avec d'autres associations, institutions, centres de recherches, universités, personnes, etc., lesquels oeuvreront dans le sens des objectifs de l'Association, tels que formulés dans le présent article des statuts et conformes à la Déclaration de fondation de l'Association.

**4.1.** Ce faisant, le GEOS établira des liens privilégiés de partenariat avec l'Association GERES (Groupe d'Etude et de Recherches des Ecologistes Sahariens)